

À LA PORTÉE DE TOUS

Le fait d'étudier dans une autre langue n'aggrave pas les troubles langagiers.

Les troubles langagiers ne sont pas associés au milieu d'apprentissage de l'élève et surviennent à travers la langue et non à cause d'elle.

Pistes d'action :

- Changer la langue d'apprentissage et d'enseignement n'aura aucune incidence sur les services de soutien de l'élève. Si l'élève se sent bien à l'école où il se trouve, il devrait se prévaloir des services de soutien disponibles plutôt que de partir dans une école où l'anglais est la langue d'enseignement. (Ce principe est conforme aux consignes de pratique orthophonique de l'Association canadienne des orthophonistes et des audiologistes.)
- Bien informer la famille des enfants reconnus comme ayant des besoins en francisation des services de soutien disponibles avant de lui demander de consentir à la participation de son enfant à cette programmation.

